

Commission du Nebraska pour les aveugles et personnes avec basse vision

Lignes directrices sur les services technologiques

Définition de la technologie

Pour les effets de ces lignes directrices, la technologie est définie comme matériel informatique, logiciels et périphériques conventionnels comme adaptables.

VR Active Consumer Services

Inclusion de la technologie dans les IPE des consommateurs

Ça se passe Quand un consommateur et leur conseiller VR envisagent d'acheter la technologie. Le spécialiste de la technologie aidera le consommateur et son conseiller en faisant des recommandations sur le bon équipement après avoir évalué les besoins des consommateurs. Des exceptions peuvent être faites si le consommateur est un expert en technologie et comprend les types d'équipement qui peuvent être adaptés et qui seraient nécessaires. Le conseiller VR en collaboration avec le superviseur de district peut faire les exceptions respectives.

Lorsque la formation technologique est nécessaire, le consommateur et le conseiller VR détailleront les objectifs de la formation, avec la contribution du spécialiste de la technologie, en fonction des compétences actuelles de la personne et des résultats escomptés. Des évaluations des progrès seront effectuées par le consommateur, le conseiller et le spécialiste de la technologie afin de s'assurer que les objectifs de formation sont atteints.

Lignes directrices pour l'acquisition d'appareils à prises de notes aveugles

Un dispositif de prise de notes pour les aveugles est acquis afin d'atteindre l'objectif professionnel fixé dans l'IPE. Si un consommateur ne demande pas un affichage braille, un autre appareil, tel qu'un ordinateur portable avec un logiciel de support, peut être acheté. Un consommateur doit respecter les vitesses d'écriture et de lecture suivantes pour obtenir un dispositif de prise de notes pour les aveugles :

1. Le consommateur doit être en mesure d'entrer à une vitesse d'au moins 40 mots par minute. Si vous demandez un dispositif de prise de notes QWERTY, un test clavier QWERTY sera effectué ; si vous en demandez un à Perkins, le test sera effectué à l'un des Perkins.
2. Le consommateur devrait pouvoir lire le braille à une vitesse de 50 mots par minute. Le consommateur peut choisir de lire à partir d'un affichage braille ou un texte traditionnel en braille.

Rarement, le conseiller VR peut faire des exceptions au taux d'entrée et de lecture en collaboration avec le superviseur de district. Le consommateur doit faire une demande écrite expliquant pourquoi un preneur de notes aveugle doit être acheté au lieu d'un autre appareil comparable.

Demandes d'achat de technologie

Voici les mesures que le consommateur actif doit prendre pour demander un soutien financier à la Commission pour l'achat de technologie, les étapes suivantes doivent être suivies :

1. Avant votre achat, une évaluation pratique doit être faite avec la technologie demandée. Lorsque la technologie spécifique en question n'est pas disponible pour une évaluation

pratique, des tentatives raisonnables d'accès à la technologie aux fins de l'évaluation sont faites. Cette évaluation doit avoir lieu avant la demande écrite.

2. La demande sera faite par écrit ou dans un autre format approprié par le consommateur et examinée par le conseiller VR et le superviseur de district. La demande peut être envoyée au spécialiste de la technologie. Une telle application devrait refléter le choix éclairé du consommateur et la compréhension des consommateurs que la technologie en question est nécessaire pour atteindre son objectif professionnel. Des exceptions peuvent être faites dans l'achat immédiat de la technologie lorsqu'elle est subordonnée à l'obtention d'un emploi ou à la permanence du consommateur dans ce travail. Le spécialiste de la technologie sera consulté pour assurer la compatibilité avec les logiciels et la technologie existants.
3. Le conseiller VR discutera de l'application avec le consommateur et le spécialiste de la technologie pour voir si plus d'informations sont nécessaires avant de faire une recommandation. C'est le rôle du spécialiste de la technologie de faire des recommandations appropriées. Le but de cette étape est de s'assurer que toutes les solutions de rechange appropriées et les technologies disponibles sont prises en considération avant de remplir une demande. La décision sur l'achat de la technologie est de la responsabilité du conseiller VR.
4. Les consommateurs recevront de l'information sur les responsabilités de posséder la technologie, y compris les coûts associés aux mises à niveau et à l'entretien avant d'effectuer des achats. Lors de l'émission de la technologie. L'accord technologique sera remis au consommateur, ce qui comprendra des explications détaillées sur les responsabilités spécifiques de la technologie qu'il émet. Le technicien documentera, dans le système de gestion des cas, que le consommateur a été informé des responsabilités de propriété de la technologie, y compris les coûts associés aux mises à niveau et à l'entretien.
5. Le conseiller approuvera ou refusera la demande après avoir examiné les demandes des consommateurs et les recommandations du spécialiste de la technologie de district.
6. Le directeur informe le consommateur de l'approbation ou du refus de la demande et des motifs d'approbation ou de refus écrits.
7. **AVIS** : Si le consommateur n'est pas d'accord avec la décision, il sera informé de son droit d'interjeter appel en communiquant avec le superviseur de district, le directeur adjoint ou le CAP.
8. L'application originale ainsi que toute documentation de la recommandation du spécialiste de la technologie seront incluses dans le système de gestion des cas.

Achat de technologie et de services

Le personnel de NCBVI cherchera le prix le plus compétitif et envisagera des articles comparables pour tous les achats. Conformément au principe du choix éclairé, les consommateurs peuvent choisir de telles solutions de rechange et services, des fournisseurs de services ou des méthodes d'approvisionnement qui, selon eux, répondent le mieux à leurs besoins ; Toutefois, si votre choix dépasse les dispositions de limitation des coûts de remplacement ou de limitation des coûts moins coûteuses, le bénéficiaire doit assumer la responsabilité de payer les coûts excessifs encourus. Les devis de prix seront obtenus dans la mesure du possible.

Lorsque le coût dépasse les deux mille dollars, des budgets sont exigés. Les prix seront obtenus auprès d'un minimum de deux (2) fournisseurs, à moins qu'un seul fournisseur qualifié ne soit disponible ou qu'il ne soit déraisonnable d'obtenir des soumissions auprès de plus d'un (1) fournisseur. Si un seul (1) fournisseur qualifié est disponible, un seul devis peut être utilisé. Le personnel de NCBVI impliquera les consommateurs dans

l'identification des prix pour toutes les marchandises achetées, quel que soit le prix, dans la mesure du possible.

Applications aux services actifs de soutien aux technologies pour les consommateurs

La maintenance et les mises à jour logicielles et matérielles relèvent de la responsabilité du consommateur.

Après avoir reçu la bonne technologie et la bonne formation, pour un soutien technique plus important dans l'assistance technologique, ou s'il est déterminé que la question ne concerne pas un objectif professionnel, le spécialiste de la technologie dirigera le consommateur vers un soutien technique pour son produit ou d'autres ressources locales. Que d'autres ressources aient été épuisées ou indisponibles, le technicien, le consommateur et le conseiller détermineront, collectivement, si les ressources de l'NCBVI peuvent être utilisées pour résoudre les problèmes et déterminer quelles ressources peuvent être utilisées.

Demandes de services aux consommateurs sans cas actifs

Les demandes de soutien technologique de personnes sans cas actifs seront transmises au fournisseur de produits, à d'autres ressources locales ou au conseiller VR pour déterminer si un cas doit être ouvert.

Si le soutien nécessaire est lié à une situation d'emploi, les lignes directrices sur les services aux employeurs seront utilisées.

Services aux employeurs

Le technicien de l'NCBVI évaluera et calculera les besoins technologiques et la capacité des consommateurs à effectuer des tâches essentielles.

Le spécialiste de la technologie et/ou le consultant évaluera le système informatique de l'employeur potentiel pour l'accessibilité et la compatibilité avec la technologie adaptative. Lorsque le conseiller, le superviseur et l'employeur le jugent nécessaire, l'équipement pour le travail recommandé par le spécialiste de la technologie pour le chantier sera acheté.

Le spécialiste/consultant en technologie installera et personnalisera la technologie adaptative nécessaire pour effectuer les tâches essentielles.

Les spécialistes de la technologie feront une recommandation après consultation du superviseur, de la VR et du conseiller consommateur de l'NCBVI au sujet de la prestation de services directs ou de la passation de marchés pour le service.

Lorsqu'un consultant est nécessaire pour un centre de travail ; le conseiller et l'employeur de la VR détermineront qui paiera les dépenses du consultant.

Une fois que l'emploi commence et que la technologie est en place, le conseiller VR et spécialiste de la technologie discutera et coordonnera les contacts avec l'employeur et le consommateur jusqu'à ce que le placement soit considéré comme un succès.

L'entretien informatique courant doit être effectué par le personnel technologique désigné par l'employeur. Si le technicien employeur n'est pas certain d'un problème de technologie adaptative, l'employeur doit d'abord communiquer avec le spécialiste de la technologie NCBVI.